

CAHIER PÉDAGOGIQUE

---

Vidéo 10

Pourquoi et comment utiliser  
l'eau dans les soins ?





# Sommaire

---

Synthèse documentaire :  
La balnéothérapie : bienfaits  
et recommandations

4

Séance 1

9

Quiz Balnéothérapie

9

Annexe 1.1 Quiz balnéothérapie

11

Annexe 1.2 Réponses Quiz balnéothérapie

13

# Vidéo 10

## Pourquoi et comment utiliser l'eau dans sa pratique de soin ?

Découvrir les bienfaits de l'eau et les grands principes de son contrôle qualité en cabinet de balnéothérapie



### Mots clés

**Balnéothérapie, Bienfaits, Eau de baignade, Contrôle, Qualité, Réglementation, Recommandation, COVID-19, Légionelle**





# Synthèse documentaire sur la balnéothérapie : bienfaits et recommandations

## Les bienfaits de la balnéothérapie

Les vertus thérapeutiques de l'eau sont reconnues depuis l'Antiquité. Au milieu du XXe siècle, la balnéothérapie comme la thalassothérapie<sup>1</sup> et la crénothérapie<sup>2</sup> sont utilisées comme de véritables traitements médicaux<sup>[1]</sup>. Ces pratiques utilisent l'eau (de mer, douce ou thermale) à des fins thérapeutiques, de remise en forme ou de confort<sup>[2]</sup>.

La balnéothérapie (latin *balneum* : bain ; gr *therapia* : traitement), proposée dans de nombreux centres de rééducation, hôpitaux et cabinets de kinésithérapeutes, désigne « l'emploi méthodique de bains à visée thérapeutique et regroupe l'ensemble des techniques de rééducation actives ou passives réalisées sur des patients en immersion partielle ou totale »<sup>[3]</sup>.

Elle se pratique en bassin ou piscine, accompagnée d'un masseur-kinésithérapeute dont les soins s'appuient sur les propriétés particulières de l'eau : la flottabilité, la trainée, la pression hydrostatique, la poussée d'Archimède, la tension de surface, l'inertie, la chaleur spécifique de l'eau, la résistance à l'avancement, la viscosité et la température<sup>[4, 5]</sup>.

Ces propriétés de l'eau permettent :

- ➔ de soulager les articulations soumises à des contraintes excessives et de supprimer les contractures (absence de pesanteur),
- ➔ une remise en charge précoce et progressive,
- ➔ une reprogrammation neuro-musculaire,
- ➔ un étirement et renforcement musculaire,
- ➔ une mobilisation à vitesse lente avec inhibition des réflexes d'étirement,
- ➔ une amélioration du retour veineux,
- ➔ une meilleure appréciation du schéma corporel, l'eau apportant des stimuli extéroceptifs<sup>[6]</sup>.

## Les grands principes du contrôle qualité de l'eau en cabinet de balnéothérapie

Si la balnéothérapie apporte une plus-value pour la rééducation fonctionnelle de certaines pathologies, elle est susceptible d'exposer les patients à des risques sanitaires (infectieux, chimiques, etc.) par ingestion de l'eau, inhalation ou par contact direct avec l'eau et les surfaces<sup>[7]</sup>.

---

<sup>1</sup>**Thalassothérapie** : Emploi thérapeutique de l'eau de mer (en grec, thalasso signifie mer), mais également des autres éléments du milieu marin : boue et algues marines, air et climat marins.

<sup>2</sup>**Crénothérapie** : Est la thérapeutique par les cures thermales faisant usage d'eau, de boue, de gaz et de vapeur thermale.

Différentes infections cutanées (dermatoses virales ou bactériennes, mycoses, verrues...), respiratoires, digestives (gastro-entérite), ORL (otites ...) et oculaires (conjonctivites) ont ainsi été rapportées chez des patients fréquentant ces installations <sup>[7]</sup>.

Les déterminants du risque infectieux sont multiples. Ils peuvent être associés<sup>2</sup> :

- ➔ au patient (non-respect des règles d'hygiène et des contre-indications),
- ➔ à l'acte de soin réalisé (non-respect des règles d'hygiène et des contre-indications),
- ➔ à l'environnement du soin (défaut dans la conception des locaux, entretien, maintenance et surveillance des installations).

Ainsi, pour s'assurer de la bonne qualité des eaux des bassins et/ou piscines et de l'absence de risque pour la santé des usagers, les établissements sont soumis à un contrôle sanitaire réalisé par l'ARS via ses délégations territoriales pour le compte du préfet de département ; ce contrôle comprend à la fois un programme de prélèvements mensuels d'eau analysés par un laboratoire agréé par le ministère de la santé et les inspections relatives à l'hygiène générale des locaux.

Depuis le 1er janvier 2022, la réglementation applicable aux piscines et bassins accessibles au public a évolué et toutes les piscines publiques ou privées à usage collectif, y compris les bassins de soins (balnéothérapie), impose ce contrôle sanitaire. Les nouveaux textes réglementaires sont constitués **d'un décret <sup>[3]</sup> et de 4 arrêtés<sup>4</sup> d'application du 26 mai 2021**. Ces modifications concernent notamment le champ des installations concernées, leurs modalités de surveillance et d'analyse, ainsi que des durées de cycle de l'eau selon la catégorie de bassins et la gestion des situations de non-conformité à la réglementation <sup>[8, 9]</sup>.

Les exploitants de piscines et bassins sont tenus de surveiller la qualité de l'eau et d'informer le public sur les résultats de cette surveillance, de se soumettre à un contrôle sanitaire, de respecter les règles et les limites de qualité fixées par voie réglementaire, et de n'employer que des produits et procédés de traitement de l'eau, de nettoyage et de désinfection efficaces et qui ne constituent pas un danger pour la santé des baigneurs et du personnel chargé de l'entretien et du fonctionnement de la piscine. L'eau des bassins des piscines doit répondre à des normes physiques, chimiques et microbiologiques. Elle doit être filtrée, désinfectée et désinfectante <sup>[8, 9]</sup>.

Les exploitants des piscines et bassins accessibles au public peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier d'un accompagnement à différents niveaux :

- ➔ Pour leur permettre une meilleure prise en compte de la réglementation, l'ARS Grand Est, par exemple, a développé différentes initiatives :
  - réalisation d'un guide <sup>[8]</sup>,
  - organisation d'un webinaire pour présenter la réglementation relative aux piscines et des retours d'expériences d'exploitants <sup>[10]</sup>,
  - mise en place de journées techniques pour une meilleure compréhension des traitements et du suivi de la qualité de l'eau d'une piscine <sup>[11]</sup>.
- ➔ Pour standardiser les pratiques et optimiser la sécurité de prise en charge des patients en termes de prévention du risque infectieux lié à l'eau <sup>[12]</sup>, le Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPias) Bourgogne-Franche-Comté met à disposition des centres de réadaptation fonctionnelle les éléments constitutifs du carnet sanitaire <sup>[3]</sup>.

<sup>3</sup> Décret n°2021-656 du 26 mai 2021 relatif à la sécurité sanitaire des eaux de piscine. JORF, 27/05/2021 [En ligne](#)

<sup>4</sup> -Arrêté du 26 mai 2021 relatif au contrôle sanitaire et à la surveillance des eaux de piscine pris en application des articles D. 1332-1 et D. 1332-10 du code de la santé publique. JORF, 27/05/2021. [En ligne](#)

-Arrêté du 26 mai 2021 modifiant l'arrêté du 7 avril 1981 modifié relatif aux dispositions techniques applicables aux piscines. JORF, 27/05/2021. [En ligne](#)

-Arrêté du 26 mai 2021 relatif aux limites et références de qualité des eaux de piscine pris en application de l'article D. 1332-2 du code de la santé publique. JORF, 27/05/2021. [En ligne](#)

## Quelle prise en compte de la sobriété énergétique et de la sobriété dans l'usage de nos ressources naturelles ?

Les piscines et bassins sont des équipements énérgo-intensifs. Le traitement de l'air (chauffage et déshumidification), le chauffage de l'eau des bassins et le chauffage de l'eau chaude sanitaire pour les douches sont les principaux postes énergivores<sup>[12]</sup>. Les piscines et bassins de rééducation ou de balnéothérapie sont chauffés entre 33° et 35°, une température idéale pour détendre les muscles par exemple.

Parmi les mesures de réduction de la consommation énergétique décrites dans le plan de sobriété énergétique<sup>[12]</sup>, paru en octobre 2022, il est recommandé aux établissements proposant des soins de baisser de 1°C la température des bassins dans la limite de 33°C.

Les exploitants des piscines et bassins sont amenés à réaliser, chaque jour d'ouverture, un renouvellement de leur eau : à raison d'au moins 0,03 mètre cube par jour pour 30 litres par baigneur. Une vidange complète du bassin est recommandée au moins deux fois par an (suivant le taux de fréquentation). Les vidanges partielles sont bien plus fréquentes. Même pour les petits bassins, il faut vider 30 à 40 CM d'eau au moins une fois par semaine, puis refaire le niveau<sup>[14]</sup>.

Suivre ces précautions est destiné à maintenir la qualité de l'eau en évitant les risques microbiens et chimiques comme la prolifération des chloramines (produites par la réaction entre le chlore et les matières organiques présentes dans l'eau comme la sueur, les restes de cosmétique, la salive, l'urine ou les peaux mortes provenant des patients). Il est également demandé aux patients de suivre des mesures d'hygiène comme la prise d'une douche savonneuse avant toute entrée dans l'eau<sup>[3]</sup>.

Dans un contexte de crise énergétique ou de crise sécheresse, ces pratiques apparaissent à la fois consommatrice d'énergie et ne participent pas aux efforts indispensables d'économies d'eau. Pour répondre aux restrictions inscrites dans le cadre de l'alerte crise sécheresse par exemple, certains établissements sont obligés d'opérer des fermetures temporaires de leurs bassins.

D'autres solutions ne sont-elles pas envisageables ?

L'Andes (Association nationale des élus en charge du sport), dans le plan de sobriété énergétique du sport, explore d'autres pistes comme par exemple de tenir compte de la réalité des contrôles de sécurité sanitaire des bassins effectués plusieurs fois par jour par les exploitants et de demander aux agences régionales de santé d'assouplir l'obligation de vidange annuelle. Elle propose également une mesure qui pourrait permettre aux exploitants d'être accompagnés dans la manière de rénover et moderniser leur équipement pour réduire leur consommation énergétique<sup>[12]</sup>.

## Information COVID-19, Établissements recevant du public et légionelles

Pendant cette période de crise sanitaire, de nombreux établissements recevant du public (ERP) ont été contraints à la fermeture totale ou partielle.

### L'ouverture des bassins et piscines de balnéothérapie est conditionnée à :

- l'analyse bénéfiques/risques pour les patients concernés,
- le respect des mesures de distanciation (surface de 4m<sup>2</sup> par patient),
- le respect des gestes barrières,
- le respect des normes de désinfections respectées et traçables (carnet sanitaire),
- une analyse préalable de la qualité de l'eau et de recherche de légionelles dans les circuits sanitaires (douches, etc.),
- une déclaration de réouverture à l'ARS <sup>[15]</sup>.

Dans ces établissements ou parties de bâtiment qui sont restés inoccupés pendant de nombreuses semaines, la stagnation de l'eau froide et de l'eau chaude dans les canalisations d'eau a pu constituer un terrain favorable au développement microbien dans les réseaux, notamment les légionelles, et conduire à une dégradation de la qualité des eaux <sup>[16]</sup>.

Les responsables de piscine ont pu se référer à la fiche pratique réalisée par le Ministère de la Santé « Je procède à la réouverture de mon établissement. Comment maîtriser la qualité des eaux vis-à-vis des légionelles ? » <sup>[17]</sup>.

Dès lors que les contrôles ont été réalisés, un courriel a pu être adressé à l'ARS qui en a informé le laboratoire pour mise en œuvre des prélèvements et analyses du contrôle sanitaire de l'eau de piscines, conformément à la réglementation <sup>[16]</sup>.

Au-delà de la Covid19, des constats similaires peuvent voir le jour lors de fermetures temporaires de bassins dans le contexte de la crise énergétique ou dans le cadre d'une crise de sécheresse.



## Les ressources documentaires

- [1] DEVULDER L. **Les usages de l'eau au cours de l'histoire.** Dessid, 2000. pp.20-21. [En ligne](#)
- [2] **Les infections nosocomiales. Volume 3. Recommandations sur le nettoyage et la désinfection des équipements d'hydrothérapie des établissements de soins au Québec.** Santé et services sociaux Québec, 2003. pp.15. [En ligne](#)
- [3] **Le carnet sanitaire pour la prévention et la maîtrise du risque infectieux en hydro-balnéothérapie.** CPias Bourgogne Franche Comté, 2022, pp.3. [En ligne](#)
- [4] JACQUEMIN C., SALEM W. **Biomécanique dans l'eau : comparaison des amplitudes articulaires du membre inférieur lors de la marche dans l'eau et la marche en milieu sec sur tapis roulant.** *Mains libres*, n°3, 2016. [En ligne](#)
- [5] CHEUTSCGI A., DENGREMONTE B., LENSEL G., et al. **La balnéothérapie au sein de la littérature : propriétés de l'eau.** *La revue Kinésithérapie*, n°70, 2007, pp. 14-20.
- [6] POTEL C. **Le corps et l'eau.** Erès, 2009.
- [7] **Avis relatif à l'évaluation des risques sanitaires liés aux piscines –partie 1 : piscines réglementées.** Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), 03/2012, pp.4. [En ligne](#)
- [8] **Evolution de la réglementation applicable aux piscines au 1er janvier 2022 : principales modifications pour les piscines existantes.** Piscines à usage collectif. ARS Grand Est, 12/2021. 13 p. [En ligne](#)
- [9] **Evolution de la réglementation applicable aux piscines à partir du 1er janvier 2022 : modifications pour les piscines existantes.** ARS Pays de la Loire, 11/2021. n.p. [En ligne](#)
- [10] **Webinaire « Contrôle sanitaire des piscines à usage collectif - Evolution de la réglementation ».** Hydréos, 28/04/2022. [En ligne](#)
- [11] **Journées techniques « Hygiène et qualité des eaux des piscines accessibles au public ».** ARS Grand Est, 07/03/2022. [En ligne](#)
- [12] **Plan de sobriété énergétique du sport.** Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, 2022. 45 p. [En ligne](#)
- [13] **Plan de sobriété. Une mobilisation générale. Dossier de presse.** Ministère de la transition écologique, 10/2022. 50 p. [En ligne](#)
- [14] **Arrêté du 26 mai 2021 relatif aux limites et références de qualité des eaux de piscine pris en application de l'article D. 1332-2 du code de la santé publique.** JORF, 27/05/2021. [En ligne](#)
- [15] **Protocole de réouverture des balnéothérapies.** [En ligne](#)
- [16] **Légionelles et légionellose.** ARS Bretagne, 17/03/2022 [En ligne](#)
- [17] **Je procède à la réouverture de mon établissement : comment maîtriser la qualité de l'eau vis-à-vis des légionelles ?** Ministère de la santé, s.d. [En ligne](#)



# Quels bienfaits et contrôles pour utiliser l'eau dans sa pratique de soin ?

## Séance 1

### Quizz Balnéothérapie

Durée : 30 min / Niveau des étudiants : en fin de cycle

Thématiques :

Santé-publique

Déterminants de la santé

Gestion du risque

Posture professionnelle

Education à la santé

Réseaux professionnels

Liens avec d'autres TD : Séances 1 et 2 cahier 9

Adaptation possible en **distanciel** : oui

#### Mots clés

Balnéothérapie, Eau de baignade, Soins, Bienfait, Gestion du risque



#### Objectifs de la séquence

Connaissance

Compréhension

Application

Analyse

Synthèse

Evaluation

#### À la fin de ce TD, l'étudiant sera capable de :

- Restituer des connaissances et des enjeux liés à la balnéothérapie (soin, gestion du risque)



#### Techniques d'apprentissage

Exposé

Présentation d'expérience

Jeu de rôles

Etude de cas

Exercice d'application

Exercice de recherche

Résolution de problème



#### Matériels et supports pédagogiques nécessaires

Documents

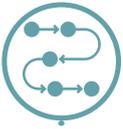
Tableau

Diapo

Vidéo

Pages web

Synthèse documentaire



## Déroulé de la séance :

Cette activité, courte, peut être réalisée soit hors séance, soit en séance, en complément d'une autre activité

### ÉTAPE 1 - Poser le cadre

Voir repères pour l'animation de groupe ([ici](#))

### ÉTAPE 2 - Déroulement de l'activité :

Étapes	Ressources	Temps
<p><b>Activité</b> Vous pouvez proposer un quizz de connaissances aux étudiants sur la balnéothérapie</p> <p>Pour cela, vous pouvez soit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Leur faire remplir le quizz et leur faire un apport théorique par la suite (en vous appuyant sur vos connaissances, la synthèse documentaire sur les bienfaits et recommandations de la balnéothérapie) ;</li><li>- Leur donner accès à la synthèse documentaire, et leur proposer ce quizz d'appropriation des connaissances.</li></ul> <p>Selon les besoins, vous pouvez revenir sur l'un ou l'autre des points nécessitant d'être retravaillé</p>	<p><a href="#">Synthèse documentaires – La balnéothérapie : bienfaits et recommandations</a></p>	30 min



#### ➔ Trucs et astuces :

Cette activité peut être adaptée en ligne, en passant par des outils de sondage numérique.

### ÉTAPE 3 - Evaluation de la séance

#### Outil, méthode

Pour évaluer l'atteinte des objectifs pédagogiques, s'appuyer sur les résultats du quizz.

## Séance 1 - Annexe 1.1

---

### Quizz balnéothérapie

#### 1. La balnéothérapie existe depuis les années 1850.

- Vrai
- Faux

#### 2. Reliez les différents types d'hydrothérapies à leur définition. Attention, il y a deux définitions pour un terme.

- |                  |                          |   |
|------------------|--------------------------|---|
| Thalassothérapie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Emploi thérapeutique d'eaux minérales naturelles   |
| Crénothérapie    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Emploi thérapeutique de l'eau de mer et d'autres éléments du milieu marin boue et algues marines, air et climat marins |
| Balnéothérapie   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Emploi thérapeutique de l'eau  |
|                  |                          | <input type="checkbox"/> Cure thermale  |

#### 3. La balnéothérapie sert à :

- Se détendre
- Guérir de maladies infectieuses
- Relâcher les tensions
- Effectuer une reprogrammation neuro-musculaire
- Supprimer des contractures
- Renforcer les muscles
- Apprendre à nager
- Se réappropriier son corps
- Se redynamiser

#### 4. La balnéothérapie est une pratique sans danger.

- Vrai
- Faux

## 5. La balnéothérapie peut être contre-indiquée si le ou la patient·e :

- A un problème cardiaque
- A des difficultés orthopédiques
- A des plaies
- A des douleurs articulaires
- A peur de l'eau
- Est enceinte
- A une pathologie chronique

## 6. La balnéothérapie peut se dérouler :

- Chez soi, dans sa salle de bains
- Dans de grands centres de cures thermales
- Au bord de la mer seulement
- Dans des cabinets de kinésithérapie
- En milieu hospitalier

## 7. Le contrôle de la qualité de l'eau d'un bassin de balnéothérapie est à la charge des soignants.

- Vrai
- Faux

## 8. Quelles pistes sont envisagées pour réduire l'impact écologique de la balnéothérapie ?

- Arrêter la balnéothérapie
- Interrompre l'activité en cas de restrictions énergétiques ou de sécheresse
- Ne plus changer l'eau
- Changer moins régulièrement l'eau des bassins
- Développer des balnéothérapies ayant une action par le froid
- Utiliser des équipements plus performants énergétiquement

## 9. Pour réduire la consommation d'énergie liée à la balnéothérapie, on peut baisser la température de l'eau à :

- 27°C
- 29°C
- 31°C
- 35°C

## Séance 1 - Annexe 1.2

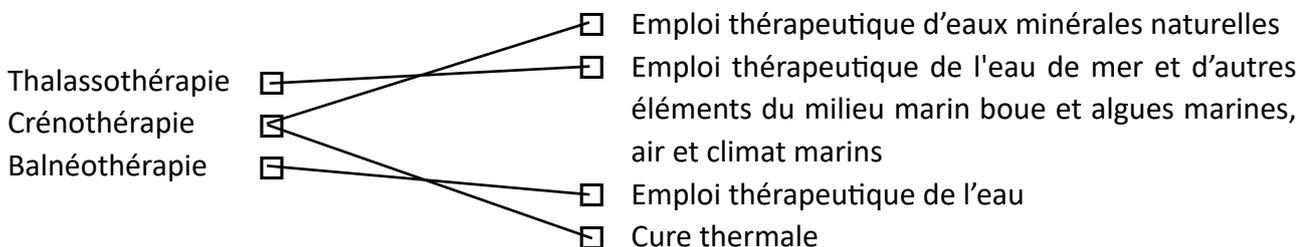
### Réponses Quizz balnéothérapie

#### 1. La balnéothérapie existe depuis les années 1850.

- Vrai
- Faux

*Les vertus thérapeutiques de l'eau sont reconnues depuis l'Antiquité. Au temps des Pharaons déjà, puis avec les Grecs, qui conseillaient les bains chauds pour leur rôle décontractant. Depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la balnéothérapie comme la thalassothérapie et la crénothérapie sont utilisées comme de véritables traitements médicaux.*

#### 2. Reliez les différents types d'hydrothérapies à leur définition. Attention, il y a deux définitions pour un terme.



*Thalassothérapie : emploi d'éléments marin à des fins thérapeutiques*

*Crénothérapie = cure thermale = emploi thérapeutique d'eaux minérales naturelles*

*Balnéothérapie : emploi thérapeutique de l'eau. Intègre la crénothérapie et la thalassothérapie*

#### 3. La balnéothérapie sert à :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Se détendre                                    | <i>Oui</i>  |
| <input type="checkbox"/> Guérir de maladies infectieuses                | <i>Ce n'est pas le but</i>  |
| <input type="checkbox"/> Relâcher les tensions                          | <i>Oui</i>  |
| <input type="checkbox"/> Effectuer une reprogrammation neuro-musculaire | <i>Oui</i>  |
| <input type="checkbox"/> Supprimer des contractures                     | <i>Oui</i>  |
| <input type="checkbox"/> Renforcer les muscles                          | <i>Oui</i>  |
| <input type="checkbox"/> Apprendre à nager                              | <i>Ce n'est pas l'objet</i>   |
| <input type="checkbox"/> Se réapproprier son corps                      | <i>Oui</i>  |
| <input type="checkbox"/> Se redynamiser                                 | <i>Plutôt se détendre, mais renforcement musculaire et drainage</i> |

## 4. La balnéothérapie est une pratique sans danger.

- Vrai
- Faux

*Faux, il existe des contre-indications. Elle expose également les patients à des risques sanitaires (infectieux et chimiques, en particulier)*

## 5. La balnéothérapie peut être contre-indiquée si le ou la patient·e :

- A un problème cardiaque
- A des difficultés orthopédiques
- A des plaies
- A des douleurs articulaires
- A peur de l'eau
- Est enceinte
- A une pathologie chronique

*Cette thérapie aquatique peut être indiquée tant pour les patients ayant des pathologies aiguës, que pour ceux étant suivis pour des maladies chroniques (cardiologie, neurologie, gériatrie, orthopédie, pédiatrie, obstétrique, rhumatologie, dermatologie).*

*Par contre, des contre-indications existent. Elles peuvent être de type infectieux, cutané (plaies, escarres), ou cardio-respiratoire (insuffisance cardiaque, insuffisance respiratoire). Les incontinences, une grande fatigabilité avec altération de l'état général ou un contexte psychologique (appréhension de l'eau) peuvent aussi être un frein à la prescription.*

## 6. La balnéothérapie peut se dérouler :

- |  |            |
|--|------------|
| <input type="checkbox"/> Chez soi, dans sa salle de bains          | <i>Non</i> |
| <input type="checkbox"/> Dans de grands centres de cures thermales | <i>Oui</i> |
| <input type="checkbox"/> Au bord de la mer seulement               | <i>Non</i> |
| <input type="checkbox"/> Dans des cabinets de kinésithérapie       | <i>Oui</i> |
| <input type="checkbox"/> En milieu hospitalier                     | <i>Oui</i> |

## 7. Le contrôle de la qualité de l'eau d'un bassin de balnéothérapie est à la charge des soignants.

- Vrai
- Faux

*FAUX. Les soignants doivent respecter les règles d'hygiène, mais ils ne sont pas seuls responsables de la qualité de l'eau. La personne responsable de la piscine doit assurer l'entretien, la maintenance et la surveillance des installations. De plus, l'ARS effectue des contrôles sanitaires, pour le compte du préfet de département.*

## 8. Quelles pistes sont envisagées pour réduire l'impact écologique de la balnéothérapie ?

- Arrêter la balnéothérapie
- Interrompre l'activité en cas de restrictions énergétiques ou de sécheresse
- Ne plus changer l'eau
- Changer moins régulièrement l'eau des bassins
- Développer des balnéothérapies ayant une action par le froid
- Utiliser des équipements plus performants énergétiquement

*Pour répondre aux restrictions inscrites dans le cadre de l'alerte crise sécheresse par exemple, certains établissements sont obligés d'opérer des fermetures temporaires de leurs bassins.*

*L'Andes (Association nationale des Elus en charge du sport), dans le plan de sobriété énergétique du sport, explore d'autres pistes comme par exemple de tenir compte de la réalité des contrôles de sécurité sanitaire des bassins effectués plusieurs fois par jour par les exploitants et de demander aux Agences régionales de santé d'assouplir l'obligation de vidange annuelle. Elle propose également une mesure qui pourrait permettre aux exploitants d'être accompagnés dans la manière de rénover et moderniser leur équipement pour réduire leur consommation énergétique.*

## 9. Pour réduire la consommation d'énergie liée à la balnéothérapie, on peut baisser la température de l'eau à :

- 27°C
- 29°C
- 31°C
- 35°C

*33°C. C'est la température minimale permettant la détente musculaire*

## **Auteurs :**

Sandrine DUPÉ<sup>1,2</sup>, Maud BEGNIC<sup>2</sup>, Morgan CALVEZ<sup>3</sup>, Flora CARLES-ONNO<sup>3</sup>

<sup>1</sup> : Coordination

<sup>2</sup> : Chargées de projets et d'ingénierie, IREPS Bretagne

<sup>3</sup> : Documentalistes, IREPS Bretagne

**Avec l'appui** de représentants et représentantes d'instituts bretons de formation sanitaire et sociale, de l'EHESP, de la DIRECCTE, de l'ARS et de la Région Bretagne.

**En collaboration** avec Thinkovery

**Conception graphique** : Magdalena SOURIMANT

**Edition graphique** : Camille's Print

**Coordination éditoriale** : Isaline Collet, chargée de communication, IREPS Bretagne



Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions

CC BY-NC-SA

